



MAIRIE D'UCCIANI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
20133 UCCIANI-CORSE DU SUD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CELAVU-PRUNELLI

☎ 04 95 52 80.02

✉ 04.95.52.88.46

Courriel : mairie.ucciani@wanadoo.fr

n°2020-22

Objet : concours de pétanque sur la Place du Village le mardi 18 août 2020.

Le Maire de la commune d'UCCIANI,

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L2213,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R44, R53, R225,

Vu la demande du 05 août 2020, de Madame FRANCESCHINI Ghislaine (Bar du Centre, 20133 Ucciani) et Monsieur PANTALONI Jean-Marie (Bar Restaurant, 20133 Ucciani), sollicitant l'utilisation de la Place du Village du lundi 17 août après-midi au mercredi 19 août le matin, en vue d'organiser un concours de pétanque le mardi 18 août 2020 de 10 heures à 20 heures.

Vu l'autorisation de la préfecture délivrée par courrier électronique en date du 06 août 2020.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes mesures en vue d'assurer la tranquillité et la sécurité publique.

Considérant la crise sanitaire que nous traversons et afin d'assurer la protection des personnes, qui est au premier rang de nos priorités et notamment les plus fragiles.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame FRANCESCHINI Ghislaine et Monsieur PANTALONI Jean-Marie, sont autorisés à utiliser la Place du Village du lundi 17 août après-midi au mercredi 19 août le matin, afin d'organiser un concours de pétanque le mardi 18 août 2020 de 10 heures à 20 heures.

ARTICLE 2 : Le port du masque est recommandé pour les personnes vulnérables.

ARTICLE 3 : Les organisateurs devront veiller au strict respect des prescriptions édictées par la préfecture faisant suite à la déclaration préalable d'organisation d'une manifestation mettant en présence plus de 10 personnes de manière simultanée.

ARTICLE 4 : Après la manifestation, il est impératif que la Place du Village soit remise en état.

ARTICLE 5 : Le Maire d'UCCIANI, le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de PERI, Madame FRANCESCHINI Ghislaine et Monsieur PANTALONI Jean-Marie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire leur sera adressé.

Fait à Ucciani, le 13 août 2020.

Le maire, Jean-Luc GIOCANTI.

